Votre Croix-Rouge

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **69 (1960)**

Heft 2

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

VOTRE CROIX-ROUGE

DEMISSION DU MEDECIN EN CHEF DE L'ARMEE

Le colonel-brigadier Meuli se retire

Nous apprenons avec un vif regret que le médecin en chef de l'armée, le colonel-brigadier Hans Meuli, a demandé au Conseil fédéral de le libérer de ses fonctions pour des raisons de santé. Le Conseil fédéral a déféré à cette demande avec remerciements pour les services rendus.

*

DANS NOS SECTIONS

Réunion des secrétaires permanents de sections

Les 11 et 12 février a eu lieu à Berne le cours d'orientation destiné aux secrétaires permanents des sections de la Croix-Rouge suisse. Il y a été notamment question des problèmes pratiques posés par l'activité de la Croix-Rouge.

*

Conférences des présidents de sections

Les conférences régionales de printemps des présidents de sections de la Croix-Rouge suisse auront lieu en mars aux jours et lieux suivants:

17 mars, 14 h. Pour les présidents des sections de langue allemande, à Zurich;
24 mars, 14 h. Pour les présidents des sections de langue française, à Lausanne;
26 mars, 14 h. Pour les présidents des sections de langue italienne, à Lugano.

Entre autres sujets, ces conférences porteront sur le financement de l'activité des sections, la préparation d'une campagne de propagande en automne 1960 pour le service croix-rouge, la situation présente du service de protection civile et ses rapports avec la Croix-Rouge, les campagnes actuelles de secours à l'étranger.

*

L'ACTIVITE DE LA SECTION FRIBOURGEOISE EN 1959

Forte d'environ 400 membres, la Croix-Rouge fribourgeoise a poursuivi son activité tout au long de l'an. Quarante-six familles du canton ont pu recevoir des lits neufs et complets du secours aux enfants, 37 ont reçu également un colis de literie. Quatre familles sinistrées, d'autre part, ont pu recevoir des meubles et de la literie du dépôt central de Berne, pendant que 105 familles pouvaient obtenir des couvertures ou des vêtements. Le produit de la vente de mimosa à Fribourg a été affecté à l'action de lits pour enfants suisses.

Le service volontaire féminin de la section a effectué cet an aussi de nombreux transports de malades indigents à Fribourg et environs. La deux-chevaux a assuré 17 transports d'infirmes en dehors de Fribourg (Berne, Bienne, Lausanne, etc.). Signalons également l'initiative du service volontaire féminin qui a organisé une course au jardin zoologique de Berne pour les enfants de l'institut de sourds-muets du Guintzet.

Quant à la transfusion sanguine, enregistrons que 1740 prises de sang ont été faites dans 20 localités et que plus de 300 donneurs ont été recrutés. Mentionnons enfin que la collecte de mai a connu un résultat des plus réjouissants, avec une augmentation de 1500 francs environ sur la collecte de 1958.

*

SOINS AU FOYER

Cours élémentaires

Ces cours continuent à se développer heureusement. Depuis le début de janvier, 54 cours ont été organisés par diverses de nos sections, notamment celles de Berne-Mittelland, de Haute-Argovie, de Berne-Oberland, de Porrentruy-Ajoulotte, de *Berne-Seeland, de* Bellinzone, *de* Brigue-Haut-Valais, *de* Sierre, *de* Lausanne *et de Zurich.*

*

Réunion de monitrices

Le 15 janvier, les monitrices de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne se sont réunies pour revoir les matières d'enseignement.

*

Matériel

Le Comité central a décidé le 4 février l'ouverture d'un crédit de 2100 francs pour l'achat de trois nouveaux assortiments de matériel de cours. Chaque assortiment comprend une caisse de linge et de literie, une caisse d'ustensiles de malades et une troisième caisse de démonstration pour le matériel à improviser.

*

CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE

Séances d'orientation

Les instituteurs et institutrices jurassiens réunis à Bienne le 28 novembre ont été orientés sur la Croix-Rouge de la Jeunesse. Des conférences semblables sont prévues pour les cantons du Valais, de Fribourg et de Neuchâtel.

*

Publication

Un crédit de 1200 francs a été accordé par le Comité central pour l'achat de 3000 brochures éditées par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et qui précisent l'organisation et l'activité de la Croix-Rouge de la Jeunesse dans divers pays.

*

VACANCES MER-MONTAGNE

Le mimosa est revenu

La vente traditionnelle du mimosa de Cannes a eu lieu en Suisse romande les 6 et 7 février. Trois cent cinquante quatre localités s'étaient inscrites pour recevoir qui un qui des dizaines de cartons de la fragile et odorante fleur d'or. Rappelons que plus de 600 enfants tant suisses romands que français ont bénéficié, en été 1959, des échanges de vacances mer-montagne grâce au produit de la vente du mimosa de l'an dernier.

*

INFIRMIERES

1959, année record

Pour la première fois, plus de 600 nouveaux infirmiers et infirmières ont obtenu l'an dernier leur diplôme dans l'ensemble des écoles reconnues par la Croix-Rouge suisse. Ce chiffre n'avait jamais été atteint. Mais rappelons pourtant que les besoins actuels exigent toujours plus d'infirmiers et d'infirmières et que, si beau soit ce résultat, le nombre des infirmières et infirmiers diplômés demeure encore insuffisant.

*

Sessions d'examens de printemps

Voici les prochaines sessions d'examens finaux annoncées:

9-10 mars Maison de diaconesses, Neumunster-Zollikerberg:
14-15 mars Ecole de gardes-malades, Baldegg-Sursee;
22 mars Ecole d'infirmiers Männedorf du diaconat «Ländli»;

23 mars	**Ecole d'infirmières des diaconesses de Saint-Loup;**
29 mars	Ecole d'infirmiers du diaconat de Berne;
28-29 mars	Ecole d'infirmières de la Croix-Rouge « Lindenhof », Berne;
31 mars	Maison d'infirmières des diaconesses de Riehen;
31 mars-1er avril	Ecole d'infirmières de l'Hôpital des Bourgeois, Bâle.

*

Ecole supérieure d'infirmières

La branche zurichoise de l'Ecole supérieure d'infirmières annonce le programme d'activité suivant pour 1960:

16 sept. 1959-13 avril 1960	Kurs 9 für Schul- und Spitaloberschwestern, Zürich;
Première quinzaine de mai	Oberinnentagung 1960 in der Westschweiz, la date et le lieu de ces trois journées seront fixés ultérieurement;
23 mai 1960-4 juin 1960	Kurs 21 für Abteilungsschwestern, Zurich;
13 juin 1960-25 juin 1960	Kurs 22 für Abteilungsschwestern, Zurich;
19 sept. 1960-15 avril 1961	Kurs 10 für Schul- und Spitaloberschwestern, Zürich; des infirmiers diplômés peuvent également prendre part à ce cours.

*

Le programme de la branche romande

La branche romande de l'Ecole supérieure d'infirmières, à Lausanne, annonce de son côté les cours suivants:

16 sept. 1959-13 avril 1960	**Cours 2 pour infirmières-chefs et monitrices;**
Première quinzaine de mai	**Rencontre des directrices d'écoles 1960:** trois jours entre le 1er et le 14 mai, date exacte et lieu seront fixés ultérieurement;
16-28 mai 1960	**Cours 12 pour infirmières-chefs d'étage,** inscription jusqu'au 19 avril, écolage fr. 60.—;
13-25 juin 1960	**Cours 13 pour infirmières-chefs d'étage,** inscription jusqu'au 16 mai, écolage fr. 60.—;
19. sept. 1960-15 avril 1961	**Cours 3 pour infirmières-chefs et monitrices;** durée: 7 mois; inscription: après le 7 avril, les demandes d'inscription seront prises en considération dans l'ordre où elles parviendront. Aucune demande ne sera acceptée après le 5 septembre. Ecolage: fr. 700.—.

Tous les cours sont ouverts également aux infirmiers diplômés.

On peut se procurer les formulaires d'inscription au secrétariat de l'Ecole supérieure d'infirmières, 48, avenue de Chailly, Lausanne.

*

Une brochure d'information pour le corps médical

La brochure éditée par la Croix-Rouge suisse au printemps dernier sous le titre *« Les services infirmiers en Suisse face aux exigences actuelles et futures »* a permis de renseigner de nombreux milieux intéressés au problème, sur les causes et sur la gravité de la pénurie d'infirmières dans notre pays. L'on a estimé qu'il convenait de publier également un opuscule, plus succinct, à l'intention des médecins suisses. Neuf mille exemplaires de cette brochure illustrée, éditée en français et en allemand, seront distribués prochainement. Le Comité central a voté un crédit de fr. 3500.— pour cette publication.

*

Création d'une sous-commission des soins généraux

Le nouveau règlement de la *Commission des soins infirmiers* (autrefois Commission du personnel infirmier), qui a fait l'objet d'une revision en 1959, autorise désormais la Commission à désigner des sous-commissions chargées de l'étude de problèmes particuliers ou de tâches spéciales. Dans cet ordre d'idées, la Commission a institué en automne 1959 une *sous-commission des soins généraux* qui s'est réunie pour la première fois le 19 janvier 1960, sous la présidence de Mlle G. Augsburger, directrice de l'Ecole d'infirmières La Source, à Lausanne. Font en outre partie de ce groupe de travail: Mlles M. Bæchtold, M. Egli, K. Œri, R. de Roulet, Mme la conseillère générale M. Stöckli et le Dr H. Lüdin, PD., de Bâle.

*

Organisation et travail de cette sous-commission

Lors de sa première séance, la sous-commission a désigné entre autres quelques délégations dont le rôle sera de conseiller les écoles et d'établir des contacts avec les représentantes de l'association professionnelle des infirmières, en vue de mettre au point certaines questions actuellement en suspens et de fixer les limites de la collaboration des deux organisations (C. R. S. et ASID). La sous-commission a également désigné les experts de la Croix-Rouge qui assisteront aux examens de diplôme qui se dérouleront ce printemps dans diverses écoles d'infirmières reconnues. Elle a en outre étudié les bases d'un questionnaire élaboré à l'intention des écoles pour leur faciliter la présentation de leur rapport annuel.

*

Commission de propagande

En 1952, le Comité central avait, sur proposition du Dr H. Martz, alors président de la Commission du personnel infirmier, désigné une commission chargée de la propagande en faveur du recrutement d'infirmières. Cette commission, présidée par le Dr G. Keller-Schucan, de Zurich, estimant avoir désormais atteint les buts qu'elle s'était fixés, a été dissoute à fin janvier 1960.

Les tâches qui demeurent encore à mener à bonne fin dans le domaine de la propagande en général, seront dorénavant du ressort de la Commission des soins infirmiers qui les assumera en liaison avec le Secrétariat général. Peut-être, la Commission désignera-t-elle par la suite une sous-commission qui sera chargée de tous les problèmes courants de propagande. Le Comité central a ratifié la dissolution de la Commission de recrutement et a vivement remercié ses membres du travail qu'ils ont accompli ces sept dernières années.

VENTE DE CARTES « PRO INFIRMIS »

« Pro Infirmis » met en vente traditionnellement ses cartes du 20 mars au 20 avril (compte C. P. II. 258) et demande à chacun de leur faire bon accueil. Cet appui continue de lui être indispensable pour la continuation de son œuvre. La loi sur l'assurance invalidité qui vient d'entrer en vigueur ne met pas fin en effet à l'activité de ses assistantes sociales. Si les prestations matérielles et l'aide médicale accordée par la nouvelle loi sont les bienvenues, il reste dans de nombreux cas indispensable qu'une assistante sociale préparée à cette tâche puisse conseiller et suivre l'invalide, celui surtout qui a peine à accepter sont sort et à se faire aux traitements.

*

COMMENT CLASSER ET CATALOGUER LES TIMBRES CROIX-ROUGE?

Que faut-il entendre exactement par *« timbres croix-rouge »?* De fréquentes divergences de vues s'élèvent en effet dans ce domaine entre philatélistes spécialisés dans la collection « croix-rouge ».

Doit-on considérer comme timbres croix-rouge tous ceux qui *rappellent d'une manière quelconque dans leur texte ou leur dessin, voire sur la marge des feuilles, la Croix- ou le Croissant-Rouge et les fondateurs de ces sociétés?* Doit-on, au contraire, réserver cette définition aux seules valeurs évoquant la Croix-Rouge *émises avec l'accord de la Société nationale de Croix-Rouge* du pays émetteur? Faut-il l'étendre aux timbres *ne portant pas d'indication croix-rouge ou similaire,* mais dont on sait, de façon certaine, qu'ils furent utilisés par une Croix-Rouge nationale comme timbres de *franchise de port,* ou, s'il s'agit de timbres avec *surtaxe de bienfaisance,* que *tout ou partie de cette surtaxe* était destiné à la Croix-Rouge? Que doit-on également penser de timbres évoquant par leur sujet telle ou telle *activité* propre à la Croix-Rouge d'un pays déterminé, mais sans que l'appartenance croix-rouge y soit expressément indiquée?

Ces divergences d'opinion, assurément, ne sont pas d'une bien grande importance. Elles peuvent même apparaître assez vaines à ceux que ne tourmente pas le démon philatélique. Mais comme, en tout et partout, il est bon d'avoir une vue aussi claire que possible des choses, et que la précision, en quelque domaine que ce soit, n'a jamais fait de mal à personne, il nous a paru intéressant de tenter à notre tour d'apporter notre contribution à ce problème.

EMISSIONS COMMEMORATIVES DE SOLFERINO (III)

VIGNETTES

Allemagne (République fédérale)

1959 Quatre mains symboliques entourant un carré blanc avec croix rouge, « Solferino - 1859-1959 - 100 Jahre Rotkreuz-Idee - Werde Mitglied im DRK » - quatre croix rouges. 33 x 36 mm, dentelé. Rouge/noir sur fond a) rouge, b) bleu, c) jaune, d) vert.

*

Canada

1959 Croix rouge - « Serving Canada in the World - 1909-1959 ». 77 x 51 mm, non dentelé. Blanc/rouge.

*

Australie

1959 « 1959... the Centenary of - the Birth of the Red Cross Idea ». 71 x 16 mm, non dentelé. Blanc sur rouge.

*

CARTES POSTALES (sans vignette postale)

Tunisie

1959 Croissant rouge, infirmière et deux enfants sur carte de la Tunisie, sig. « Bellagha ».

*

Liban

1959 « Semaine de la Croix-Rouge libanaise », globe avec drapeau de la Croix-Rouge et cèdre vert du Liban, surcharge rouge « 1859-1959 - Centenaire de l'idée de la Croix-Rouge ».

Nous devons à l'obligeance de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge communication de plusieurs de ces émissions et notamment des vignettes et cartes émises pour le centenaire de la naissance de l'idée de la Croix-Rouge. Nous en remercions vivement M. Marc Gazay.

Et puis il ne faut pas, si même l'on n'est pas philatéliste, négliger que la philatélie rend à la Croix-Rouge un triple et précieux service. Par la propagande *d'abord que constitue naturellement pour une Société nationale de la Croix-Rouge l'émission de tout timbre évoquant d'une manière ou d'une autre l'existence ou les activités de cette Croix-Rouge. Par l'important* apport de fonds *que constitue ensuite pour cette même Croix-Rouge l'émission de timbres avec surtaxe de bienfaisance dont tout ou partie lui est attribué pour telle ou telle de ses œuvres; il n'est que de penser ainsi à la France, ou à la Finlande, dont le budget des Croix-Rouges respectives est alimenté régulièrement par des émissions postales de bienfaisance à leur profit. Par la* documentation *enfin qu'elle constitue et son apport à l'histoire de la Croix-Rouge.*

*

La principale source de classification des timbres croix-rouge est celle du *Cercle international d'étude des timbres croix-rouge.* C'est elle qui a servi de base à la nomenclature de la *Croix-Rouge française* dont la première édition parut en 1953. Elle prévoit deux catégories de timbres croix-rouge:

Sont classés en *catégorie A* les timbres remplissant les conditions suivantes:

1o Comporter une croix-rouge dans le dessin ou la surcharge, ou sur la bande marginale des feuilles;

2o comporter une surtaxe dont le produit est en totalité ou en partie versé à la Croix-Rouge, ou

ne pas comporter de surtaxe, mais avoir des motifs commémorant des timbres croix-rouge ou la mémoire des fondateurs des Sociétés nationales de la Croix-Rouge;

3o être utilisés pour usage postal général, ou être utilisés postalement d'une manière obligatoire pendant une période déterminée au profit de la Croix-Rouge.

En *catégorie B:*

Timbres semi-postaux, feuillets, épreuves, et tous timbres ne relevant pas de la catégorie A.

Ce classement, à notre avis, ne suffit pas à éliminer toutes les divergences et, surtout, les années ayant passé et les émissions croix-rouge s'étant multipliées, ne répond plus entièrement aux besoins actuels des collectionneurs.

C'est pourquoi nous avons essayé de distinguer de façon plus précise entre les diverses sortes de timbres pouvant à un titre ou à un autre être considérés comme timbres croix-rouge.

*

Une première catégorie comprendrait les *timbres évoquant la Croix-Rouge dans leur texte, leur dessin ou sur la marge des feuilles, d'usage postal, et émis en accord avec les Sociétés nationales de la Croix- ou du Croissant-Rouge.* Cette catégorie correspondrait dans les grandes lignes à celle dite « A » du Cercle international. Elle se subdiviserait elle-même en plusieurs classes selon le but ou l'emploi des timbres. Pour bien distinguer tous les timbres rentrant dans cette catégorie proprement et authentiquement croix-rouge, les timbres porteraient au catalogue un numéro d'ordre en chiffres *arabes.* Nous aurions donc le classement ci-dessous pour chaque pays et en suivant l'ordre chronologique d'émission: